SAINT QUENTIN EN YVELINES
Terre d'innovations

Appel à projets

Résidences d'artistes en entreprises


© Capucine&Antoine

SAISON 2027 - 2028

Pourquoi ?

La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (230 000 habitants, 17 000 acteurs économiques, 145 000 emplois) a lancé en 2025 une démarche de résidences d'artistes en entreprises, poursuivie en 2026, qu'elle souhaite reconduire en 2027.

Ce dispositif s'inscrit à la croisée de la politique culturelle et de la politique de soutien au développement économique du territoire. Il poursuit plusieurs objectifs complémentaires :

- Dynamiser et animer les zones d'activités
- Accompagner les entreprises dans leur démarche d'attractivité pour les salariés
- Fédérer les énergies, favoriser et promouvoir l'innovation
- Toucher de nouveaux publics de la culture
- Soutenir la création artistique sur des temps longs.

Le principe est de permettre à **des artistes plasticiens et des artistes du spectacle vivant** de travailler à un projet en cours de production au sein d'une entreprise implantée à Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY). Le territoire de SQY constitue un écosystème dense de grands groupes et de PME, notamment dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, de la défense, de la sécurité et du spatial.

Le projet de résidence devra intégrer **des temps de restitution visibles ainsi que des actions culturelles à destination des salariés et se conclure par un temps fédérateur** (vernissage, représentation, etc.).

Une attention prioritaire sera naturellement accordée aux projets qui associeront la vie ou l'activité de l'entreprise au processus de création, par le bais des médias, matériaux, technologies ou thématiques choisis.

À ce stade, les entreprises susceptibles d'accueillir une résidence ne sont pas encore identifiées. SQY se chargera de rechercher et de mobiliser les entreprises du territoire intéressées par l'accueil d'un projet de résidence, en fonction des projets artistiques retenus.

Le financement du projet sera réparti à parts égales entre SQY et l'entreprise, chacune prenant en charge 50 % du budget.

Pour qui ?

Seuls les projets portés par une association seront étudiés.
Peuvent candidater :

- les artistes plasticiens (photographie, vidéo, arts graphiques, sculpture, peinture, installation, performance,...).
- les compagnies dramatiques professionnelles

Comment ?

La résidence devra se dérouler sur les mois de l'année 2027 ou de l'année scolaire 2027-2028 avec un démarrage au plus tard en novembre 2027 et s'achever au plus tard en juin 2028.

Le dispositif vise à soutenir la création sur le temps long. Les artistes préciseront les modalités de leur présence en entreprise : quelques jours par semaine sur plusieurs mois, une semaine par mois sur un semestre, plusieurs semaines consécutives, etc.
Une présence minimale de 21 jours travaillés sur site est attendue.

Modalités

Les artistes, collectifs, ensembles et compagnies sont invités à faire parvenir un dossier complet (sous forme d'un PDF unique d'un poids maximum de 10 Mo) comprenant :

- Une présentation du parcours et de la démarche artistique.
- Un descriptif du projet de création concerné et de la place de la résidence sollicitée dans le processus de production ainsi que les autres partenariats, pressentis ou assurés : l'instruction tiendra compte de l'inscription du projet dans des réseaux professionnels reconnus. Dans le cas des spectacles, les projets devront être crédibilisées par des apports en production et des subventions publiques acquises ou en cours d'acquisition.
- Une note d'intention précisant les modalités et durées de présence envisagées ainsi que le lien au monde de l'entreprise justifiant la résidence :

    - Besoins techniques, technologiques ou informatiques particuliers, recherche sur des matériaux, thématiques économiques ou sociales, etc.
    - Les actions culturelles et autres modalités de rencontre envisagées avec les salariés et le temps de présence sur site dévolu à ces actions
    - Les caractéristiques des locaux nécessaires au travail
    - Les compétences support qui pourraient être sollicitées au sein de l'entreprise : juridiques, comptables, logistiques, graphiques, informatiques, communication, etc.
    - Un budget prévisionnel distinguant les dépenses en rémunération (préciser les modalités juridiques de rémunération), droit d'auteurs, matériel, assurances, transport et hébergement, sollicitant le dispositif entre 5 000 € et 20 000 €. Une diversification des recettes sera appréciée.
    - Le numéro de siret de l'association qui porte le projet, préciser si elle est assujettie ou non à la TVA.

Un jury composé des directions de la culture et du développement économique de Saint-Quentin-en-Yvelines, associé aux entreprises volontaires, se réunira fin janvier 2027.

Les candidatures sont à envoyer jusqu'au 8 janvier 2027 (15h), à l'adresse suivante : veronique.botineau@sqy.fr

Pour toute question, contactez :

Véronique Botineau,
Chef de projets culturels à la Direction de la culture de SQY
Mail : veronique.botineau@sqy.fr
Tél. : 06 20 41 94 55



© Leila Garfield

Direction de la Culture
Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

SAINT QUENTIN EN YVELINES
Terre d'innovations